

MAIRIE D'ALEX

Place de l'Église 74290 ALEX

Tél. 04 50 02 87 05

mairie74@alex-village.com

www.alex-village.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2021/034 portant réglementation à titre temporaire de la circulation route des Villards- prolongation de l'arrêté n° 2021/033

Le Maire de la Commune d'ALEX,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire,
- Vu la demande de l'entreprise TP VAL DE BORNE domiciliée 108 impasse des Épinettes – 74450 LE GRAND-BORNAND en date du 18 juin 2021, pour prolonger l'arrêté n°2021/33, en vue, d'effectuer des travaux pour le déplacement de l'éclairage public au niveau du numéro 1036 pour le compte de la Régie d'Électricité de Thônes,
- Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation dans un but de sécurité publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Du lundi 21/06 au vendredi 25/06/2021 inclus, la largeur de la voie, route des Villards, au niveau du n° 1036, sera réduite pour permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux. Un alternat avec des feux tricolores sera mis en place.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise TP VAL DE BORNE en charge des travaux qui veillera à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la délimitation et la sécurisation du chantier.

Ampliements du présent arrêté transmises à/au :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thônes
- L'entreprise TP VAL DE BORNE

Cet arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des collectivités Locales.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent arrêté est susceptible de recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois de sa publication.

Fait à ALEX, le 18 juin 2021

Le Maire
Catherine HAUETER

